

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	16	17

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 17	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le 29/12/2025
Et
Publication ou notification du :
30/12/2025



181225_01 : DM 2-2025

L'an 2025 le 18 décembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 11 décembre 2025

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LOTH Christelle, MALLET Armelle, SAUGET Nicole, MM : BODIN Olivier, CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, JOLY Sylvain, LEGNIER François, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, TAILLANDIER Michel.

Suppléant : M. CHABENAT Jean Michel (de M. METIVIER Philippe)

Excusé ayant donné procuration : M. GONTHIER Gilles à M. JOLY Sylvain

Excusés : M. AUDEBERT Éric, M. BONNET Michel, Mme LE GRANDIC Patricia, Mme MERIOT Nathalie, M. RENAUDAT Fabrice.

Absents : Mme CIRRE Marie-Line, M. HERAULT Michel, M. LAUVERGEAT Patrice, Mme LEPRAT Monique, M. METIVIER Philippe, M. MNICH Pascal, M. QUANTIN Jean-Philippe, M. VILLALDEA-AVILA Rafaël

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud.

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Dans le cadre de la clôture de l'exercice et afin d'assurer la correcte prise en compte comptable des immobilisations récemment acquises ou rénovées, il est nécessaire de constater des amortissements complémentaires. Ces ajustements découlent notamment de l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères (BOM), de la création du site vitrine, de l'acquisition du logiciel de pesées, de la rénovation de la toiture, de l'achat d'un souffleur à feuilles, de la réfection des caniveaux, de l'achat de trois bennes amovibles, de l'installation d'un rideau métallique, de l'acquisition d'une remorque porte-caisson et de deux webcams.

Ces opérations d'amortissement nécessitent des écritures d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. La décision modificative présentée ci-dessous vise à ajuster les crédits des comptes concernés afin de permettre l'enregistrement comptable des amortissements complémentaires correspondant à ces immobilisations.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses			
011 - Charges à caractères générales	- 84 877,13 €		
6228 - Divers	- 84 877,13 €	21311 - Bâtiments administratif	84 877,13 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 877,13 €		
68111 - Dotation aux amortissement	84 877,13 €		
Total	- €	Total	84 877,13 €
Recettes			
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	84 877,13 €
		2805 - Concessions, brevets, licences, logiciels	1 484,86 €
		281311 - Bâtiments administratif	108,86 €
		28158 - Autres installations, matériel et outillages	1 712,67 €
		281828 - Autres matériels de transport	80 142,27 €
		281838 - Autre matériel informatique	1 376,04 €
		281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	52,43 €
Total	- €	Total	84 877,13 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,
 Vu les éléments exposés ci-dessus,

Le comité syndical décide à l'unanimité de valider la DM 2_2025 telle qu'annexée à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 30/12/2025

Le Président



Secrétaire de séance,
 M. GONNET Arnaud

